

L'échange

Bulletin du service interculturel collégial Février 2004

Quinze ans

d'existence du
Service interculturel
collégial

Une formation

Le SIC organise le 2 avril prochain sa première formation de l'année 2004 sur le thème de « Jeunes Néo-Québécois : identité et groupe d'appartenance » qui se tiendra à Québec au Cégep François-Xavier-Garneau.

Êtes-vous membre du SIC ?

Le SIC consacrera la période hivernale à s'ajuster aux avantages de la technologie. En effet, nous sommes présentement en train de refaire la liste de membres du SIC. Certains membres ont pris leur retraite, ont changé de cégep et d'autres ont rejoint la liste. C'est pourquoi, il est impératif d'examiner et de mettre à jour la liste des membres. Nous profitons de cette opération pour identifier l'adresse électronique de nos membres.

Êtes-vous sur la liste de diffusion ?

À la suite de la mise à jour de la liste de membres, nous allons créer une liste de diffusion qui nous permettra de rejoindre plus facilement et plus rapidement nos membres. Alors nous vous demandons de vérifier si vous avez fourni votre adresse courriel à la secrétaire du SIC. Notre liste de diffusion devrait être active dès le printemps.

L'Échange s'électronise, un site WEB qui se bonifie

Ce bulletin *L'Échange* sera le dernier sous sa forme papier. Nous diffuserons désormais *L'Échange* sous une forme électronique. C'est pourquoi, il est très important, nous vous le rappelons, d'avoir votre adresse électronique. Afin de poursuivre la diffusion de nos informations, nous sommes présentement en train de bonifier notre site web. Nous vous invitons dans les prochaines semaines à le visiter.

Nous nous excusons des inconvenients que ces changements pourraient susciter.

Un colloque en mai

Finalement, la session Hiver 2004 se terminera avec un colloque qui se tiendra à la fin de mai.



L'année 2004

annonce le quinzième
anniversaire du
Service interculturel
collégial.

C'est l'heure des bilans,
des changements et
des projets.

■ **Félicitations !!!** à notre collègue **Michèle Dhaiti**, professeure d'anthropologie au Cégep François-Xavier-Garneau a reçu le **prix Olivier Lejeune**. Ce prix lui sera décerné au Musée de la civilisation de Québec dans le cadre du Mois de l'Histoire des Noirs pour sa contribution exemplaire à l'intégration positive de la communauté noire à la société québécoise.



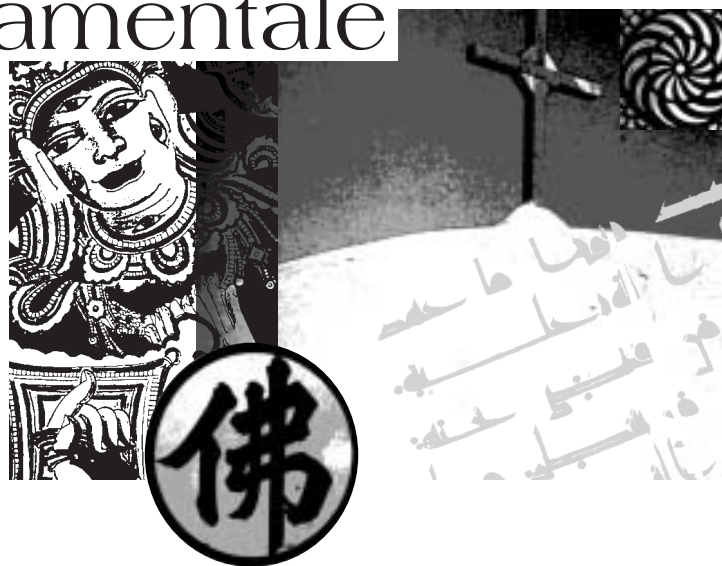
La religion n'est ni un passe-droit, ni un privilège, c'est une liberté fondamentale

JOURNÉE DE FORMATION SUR LA DIVERSITÉ RELIGIEUSE AU QUÉBEC

L'ouverture à la différence s'avère souvent difficile, en particulier sur le plan religieux. Au Québec, la diversité religieuse s'exprime par des symboles (port du voile islamique, du kirpan sikh, de la kipa juive) et des pratiques (ramadan, sabbat juif) qui semblent incompréhensibles pour les uns, voire inacceptables pour les autres. L'affaire du kirpan, la question du port du voile ou lorsque des étudiants revendiquent un lieu de prière à l'école interpellent le monde de l'éducation. Le nouveau règlement de la municipalité de Blainville, interdisant le porte-à-porte, à certaines heures, pour les Témoins de Jéhovah, a récemment été déclaré illégal, et les prières récitées lors des assemblées publiques dans certains conseils municipaux témoignent de l'étendue de la question.

Quelle est la portée et la limite de l'adaptation de la société québécoise et des collèges à l'ensemble des demandes formulées par des groupes religieux? Dans quelle mesure, la notion d'accommodement raisonnable permet-elle d'éviter les conflits tout en respectant l'identité religieuse des individus? Comment les collèges peuvent-ils répondre aux demandes des élèves et des professeurs en matière de religion?


Autant de questions laissent place à de nombreuses réponses qui doivent être balisées par nos chartes et nos lois, ainsi que par nos réflexions sociales et politiques. Face à un pluralisme religieux croissant,



souvent déroutant, le SIC a organisé en novembre 2003 une journée de formation sur ce thème. Dans le contexte du débat sur le voile islamique en Europe, de la sortie du rapport Stasi¹ et du questionnement sur la laïcité au Québec, cette journée amorce un début de réflexion sur la question religieuse dans la société québécoise, en particulier dans un contexte collégial. Quatre conférenciers ont abordé cette réalité chacun sous un angle différent.

La présentation de Mme Renée Bourque, consultante en interculturel et chargée de cours à l'Université de Montréal, situait la diversité religieuse dans son contexte historique, rappelant qu'au Québec celle-ci est un fait de société depuis plus de 400 ans. Dès la colonisation française, le Québec abritait des catholiques, des protestants, des juifs et des animistes. En 1760, les Anglais accordaient la liberté religieuse aux Français comme aux Autochtones : « Les Sauvages ou Indiens de sa Majesté très chrétienne seront maintenus dans les terres qu'ils habitent, s'ils veulent y rester [...] Ils auront comme les français, la liberté de religion et conserveront leurs missionnaires ». (Extrait de la capitulation de Montréal, 1760)

¹ Rapport sur l'application des principes de laïcité, France, 2003.



individu d'origine arabe qui s'approprie les préjugés à l'endroit des Arabes), la déréalisation (quand la réalité est tellement difficile que l'on nie celle-ci), la suraffirmation (par exemple, un étudiant de cégep qui se réapproprie la culture de ses ancêtres) et le dépassement (l'individu réussit à dépasser le problème et entreprend une démarche transculturelle). Différentes stratégies peuvent être alors utilisées de manière interne ou externe : le refoulement, l'intériorisation, la négation et l'agressivité.

Selon le Dr Chrigui, dans toute rencontre interpersonnelle, il y a une obligation en ce qui a trait à la connaissance réciproque, obligation de la décentration et un devoir d'intelligence et d'humanité. Cela ne veut pas dire qu'on doit faire toutes les concessions; on doit négocier et, quand il ne peut y avoir de négociations ou que la négociation achoppe, on peut aller vers le domaine juridique.

Finalement, Mme Shirley Sarna, agente d'éducation à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, abordait la question de la liberté religieuse en contexte multiethnique d'un point de vue sociojuridique et présentait notamment un concept clé dans la gestion sociale du Québec, celui de l'accommodement raisonnable. Rappelons que ce dernier constitue une mesure juridique destinée à éliminer ou à atténuer la discrimination indirecte dans les organisations. Ces dernières ont la responsabilité d'aménager ou d'adapter des normes de fonctionnement organisationnel ou encore d'élaborer des mesures d'exception à ces normes. C'est à l'article 10 de la Charte québécoise des droits de la personne, correspondant à l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés que doit se référer l'accommodement raisonnable. Selon l'article 10 de la Charte québécoise :

10. Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

Il y a discrimination lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit.

S'il y a discrimination directe, l'obligation d'accommodement ne s'applique pas. Mentionnons que l'obligation d'accommodement n'est pas absolue. C'est pourquoi on parle d'accommodement raisonnable. Un accommodement cesse d'être raisonnable si sa mise en œuvre constitue une contrainte excessive pour l'organisation. Par exemple, le coût, la sécurité, la taille de l'organisation, les règles de conventions collectives, l'interchangeabilité des effectifs et des installations sont des critères juridiques d'analyse du caractère excessif de la contrainte.

D'autres éléments peuvent limiter l'obligation d'accommodement : les lois et les principes sectoriels, par exemple la *Loi des collèges*, les régimes pédagogiques en vigueur, etc. Cette question d'accommodement raisonnable est cruciale dans la gestion non seulement de la diversité religieuse mais aussi dans la pluralité ethnoculturelle.

En conclusion de ce court compte-rendu de la journée, nous vous proposons quelques références :

- BOSSET, Pierre. « Laïcité et pluralisme religieux – Du bon et du mauvais usage de la perspective française dans le débat québécois », *Le Devoir*, samedi 13 janvier 2004.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Laïcité et religions, Perspective nouvelle pour l'école québécoise*, version abrégée, Québec, Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, 1999.
- COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE. *Le pluralisme religieux au Québec : un défi d'éthique sociale*. Document soumis à la réflexion publique. Commission des droits de la personne du Québec, février, 1995.

Centre spiritualités et religions de Montréal est un organisme d'éducation populaire sur la diversité spirituelle et religieuse au Québec : information sur les mouvements, questions, préoccupations, enjeux religieux, etc. C'est un organisme reconnu par le ministère de l'Éducation qui finance partiellement ses activités. Cet organisme est reconnu par les principales institutions religieuses et publiques québécoises. Des étudiants peuvent aller faire des recherches au centre de références.

Pour plus d'informations, consultez leur site web : <http://www.interspirituel.org/>

CENTRE SPIRITUALITÉS ET RELIGIONS DE MONTRÉAL
8088, Saint-Denis, Bureau 100
Montréal (Québec) H2R 2G1
Téléphone: (514) 382-9641

Ouvert du lundi au vendredi, de 9 h à midi et 13 h à 17 h



Figure de proue



■ **Douglas Miller**
est Aide pédagogique
individuel au cégep

Vanier de Montréal. À la fin des années 60, étudiant à l'Université Carleton d'Ottawa, il y rencontre de jeunes Africains, notamment de Tanzanie, du Malawi, du Zimbabwe, inscrits dans cette université. Fasciné par de nouvelles perspectives de vie, il devient coopérant pour CUSO et part pour le Malawi enseigner l'anglais et l'histoire. Il y restera pendant quatre ans. De retour au Québec, avec une jeune épouse malawite, il milite contre l'apartheid en Afrique du Sud jusqu'à sa disparition en 1994. Pendant plusieurs années, il séjournera dans divers pays africains comme chargé de projets. Il revient définitivement au Québec au début des années 80 et commence à travailler au cégep Vanier, d'abord comme technicien en administration, puis, depuis 1990, au Learning Center de ce même collège.

Le Learning Center, à Vanier, est un centre très spécial. D'abord conçu pour les élèves en difficulté au niveau de la lecture, de l'écriture, de l'adaptation scolaire, le centre est devenu rapidement un lieu de rencontre pour les élèves. L'équipe de professionnels du centre a su créer à la fois un climat stimulant pour l'étude mais aussi un milieu de vie. Doug y travaille à la fois comme conseiller à la vie pédagogique mais surtout comme personne ressource, comme guide auprès des élèves. Ce centre a aussi attiré au fil des années des élèves provenant de partout, qui viennent se rencontrer. Lorsqu'on visite le centre, on se rend compte de la popularité de ce lieu, devenu un lieu d'échange où se côtoient des élèves de toutes religions, de toutes classes sociales et de toutes origines. Des tournois d'échec s'organisent, des fêtes religieuses y sont célébrées; on fête Hannoukah, le

DOUGLAS MILLER

*Aide pédagogique individuel au
cégep Vanier de Montréal*

Ramadan et d'autres fêtes importantes de diverses religions. Le Learning Center organise aussi des échanges entre des collèges, pour permettre à des élèves de différents collèges de se rencontrer et d'échanger sur leur expérience scolaire, familiale et culturelle. Par exemple, le centre organise du tutorat par les pairs et signe des temps, cette année, de jeunes Chinois ont aidé des élèves à apprendre l'anglais. Doug a aussi participé avec un professeur de Sciences humaines du collège à organiser un échange avec des élèves du cégep de Sainte-Foy.

Chaque année, le Learning Center publie un recueil d'écrits d'élèves de Vanier et organise, pour souligner cette activité, une lecture publique de leurs récits.

Le Service interculturel collégial collabore de plus en plus avec les professionnels du Learning Center, et nous tenons à souligner l'excellence du travail de Doug Miller, mais aussi de Judy McDonald, coordonnatrice de ce centre et de toute cette équipe exceptionnelle.

Invitation

**A celebration of Vanier
Authors Reading
from their works**

**Mercredi le 18 février, 2004
De 12h à 13h30
Local : B223**

Réservation : (514) 744-7500 ext. 7890



Nouvelles parutions •■•■•■

- LATOUCHE, Daniel. *Voulez-vous manger avec moi ? Pratiques interculturelles en France et au Québec*, Montréal, Fides, 2004.

Fruit d'une réflexion franco-québécoise, cet ouvrage collectif montre comment à partir d'expériences montréalaises et lyonnaises, se recompose une identité occidentale multiple. Les différents auteurs proposent d'examiner les relations interculturelles sous un nouvel angle car : *à force de voir l'immigration et l'ethnicité uniquement sous l'angle des tensions à résorber et des dangers à éviter, ne court-on pas le risque de ne pas voir dans l'Autre qu'une source de problèmes potentiels ?*

- MILOT, Micheline. *Laïcité dans le nouveau monde. Le cas du Québec*, Turhnout, Belgique, Brepols, 2002, 181 p.

Associer la laïcité au Québec peut paraître surprenant [...]. Cet ouvrage s'attache à mettre à jour le processus de laïcisation à la québécoise et pose la question suivante : *Comment la laïcité peut-elle constituer un cadre d'aménagement du pluralisme et de régulation des conflits de droits que génère ce contexte, notamment la tension entre la liberté de pensée et la liberté de conscience, ou encore entre l'appartenance citoyenne et les revendications identitaires ?*

- STASI, Bernard. *Rapport sur l'application du principe de laïcité*, France, 2003, 78 p.

Le 11 décembre 2003, une Commission de réflexion présidée par M. Bernard Stasi remettait au président de la République française son rapport sur l'application du principe de laïcité. Depuis lors, ce rapport soulève bien des controverses et des débats, tant au Québec qu'en France, notamment sur la question du port du voile islamique dans les écoles. Ce rapport peut être consulté facilement sur plusieurs sites Internet, notamment sur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/brp/notices/034000725.shtml>



- SERVICE INTERCULTUREL COLLEGIAL. *Formation interculturelle pour le Québec et pour ailleurs*. Actes du colloque tenu les 29 et 30 mai 2003, Montréal, Service interculturel collégial, 2003.

Jumelée à l'éducation aux droits et à l'éducation à la citoyenneté, la formation interculturelle fait désormais partie des compétences, des programmes, des activités parascolaires et des stages au Québec et à l'étranger. C'est pourquoi, il nous est apparu opportun d'organiser un colloque qui avait comme objectif de faire un tour d'horizon sur la formation interculturelle.

Plusieurs thèmes ont été abordés durant ce colloque : tout d'abord la formation interculturelle dans les programmes préuniversitaires et techniques et à travers les activités parascolaires, ensuite le bilan du volet *Politiques institutionnelles d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle et plans d'action dans les cégeps du Québec*, puis la formation interculturelle dans la préparation des stages hors Québec. Un dernier thème développé par le ministère de l'Éducation du Québec concernait l'internationalisation de l'éducation.

Vous pouvez consulter ces Actes sur le site Internet du Service interculturel collégial ou en commander une copie au bureau du SIC.

Veillez prendre note que pour rejoindre le SIC par téléphone (514-747-6521), vous demandez maintenant demander le poste 7287.

